

RÈGLEMENT 2866-2022-1

Modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010
concernant les grandes affectations, le périmètre urbain et l'aire potentielle
d'extension à des fins industrielles dans le secteur de la rue MacPherson

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le
règlement du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville devra apporter des modifications à la suite de l'entrée en
vigueur du Règlement 13-22 amendant le schéma d'aménagement révisé de la
MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE cette modification du schéma d'aménagement vise à modifier les
limites de l'affectation industrielle afin de se conformer à une décision de la
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorisant
une exclusion à la zone agricole permanente (décision 429615) sur la rue
MacPherson;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme doit être modifié en concordance au schéma
en ce qui a trait à l'agrandissement de l'affectation industrielle, localisée dans le
parc industriel, sur la rue MacPherson;

ATTENDU QUE le périmètre urbain doit inclure l'agrandissement du parc
industriel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,
c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné
et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant
son adoption lors de la séance du ;

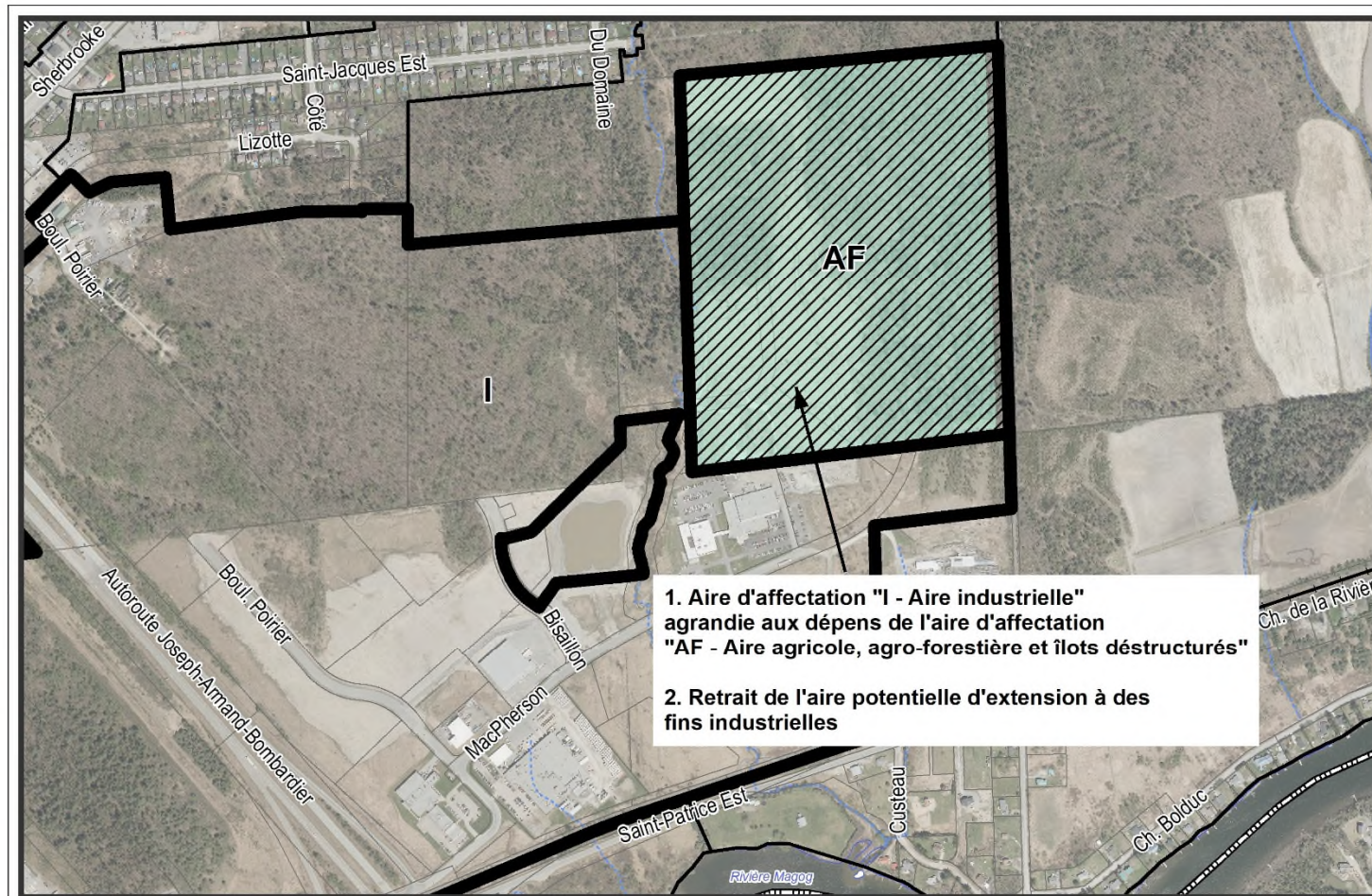
LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant le plan
des grandes affectations est modifiée comme suit :
 - a) par l'agrandissement de l'aire industrielle aux dépens de l'aire agricole,
agroforestière et îlots déstructurés, dans le secteur de la rue
MacPherson, comme montré à l'annexe I du présent règlement;
 - b) par le retrait de l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles,
située dans le secteur de la rue MacPherson, comme montré à l'annexe
I du présent règlement;
 - c) par l'agrandissement du périmètre urbain dans le secteur de la rue
Macpherson, comme montré à l'annexe II du présent règlement.

2. L'annexe VII concernant le plan du mécanisme de phasage du périmètre d'urbanisation est modifiée par l'agrandissement du périmètre urbain dans le secteur de la rue MacPherson, comme montré à l'annexe II du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.




Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe



1. Aire d'affectation "I - Aire industrielle" agrandie aux dépens de l'aire d'affectation "AF - Aire agricole, agro-forestière et îlots déstructurés"

2. Retrait de l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles

-  Aire visée
-  Nouvelle limite proposée
-  Aire potentielle d'extension à des fins industrielles

VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

PLAN D'URBANISME
 ANNEXE I - Règlement No. _____

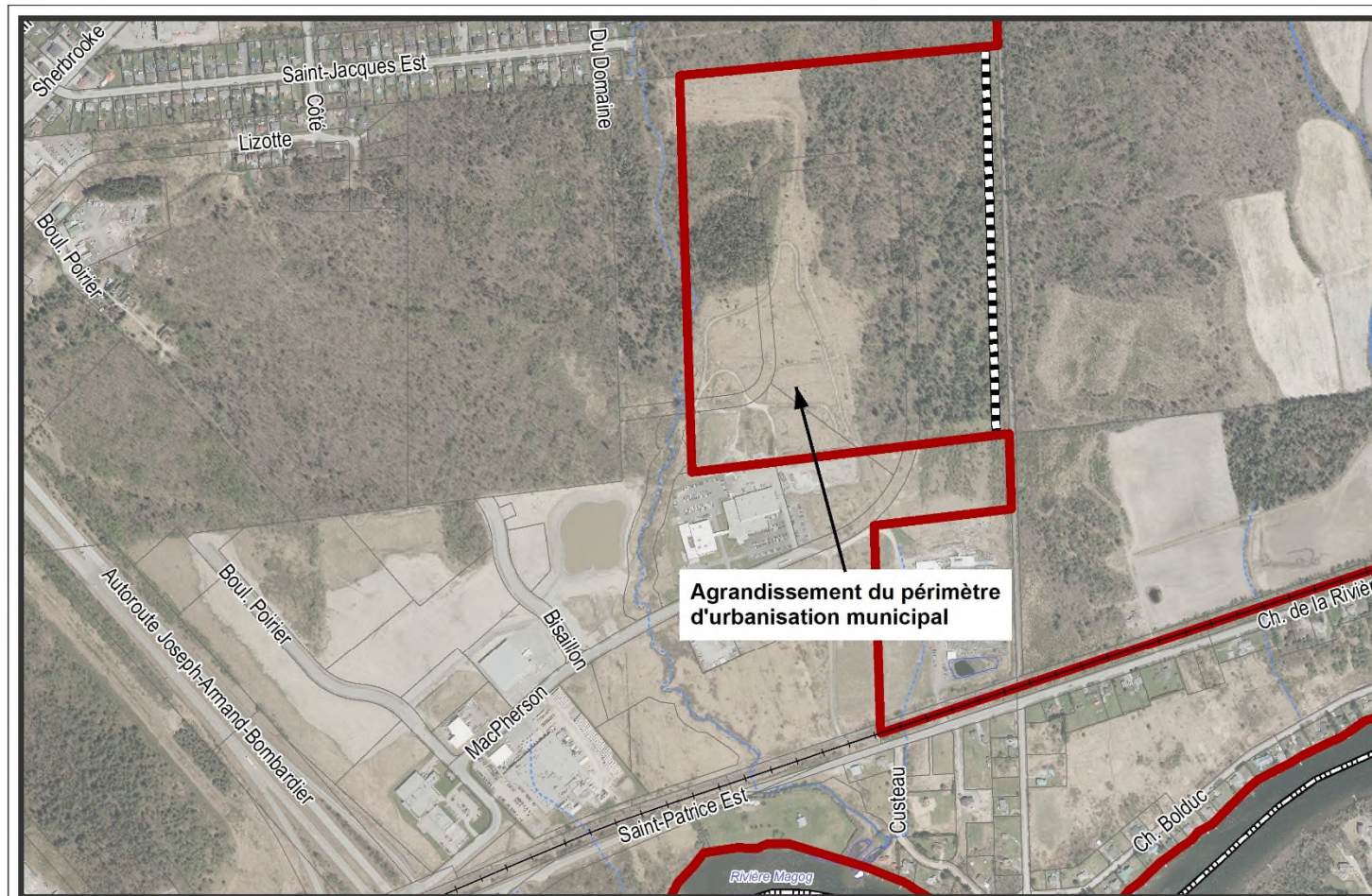


Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2022-05-24
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme



Approuvé par : **Méissa Charbonneau**
 Coordonnatrice,
 Division urbanisme

Nom fichier : Plan no. : Séquence :





Agrandissement du périmètre d'urbanisation municipal

-  Limite du périmètre urbain actuel
-  Nouveau tracé de la limite du périmètre d'urbanisation

VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

PLAN D'URBANISME
 ANNEXE II - Règlement No. _____



Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2022-05-24
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme
 Approuvé par : **Méïssa Charbonneau**
 Coordonnatrice,
 Division urbanisme

Nom fichier : _____ Plan no. : _____ Séquence : _____

